

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 175/2022

A L'Entreprise SOCOMATS

Après avoir reçu le contrat du marché n° 220/0215/CAB/PROGOUS/S.UB/JCMGB/2022, conclu avec la Province du Sud-Ubangi pour un montant total hors taxe de Francs Congolais trois cent quatre-vingt-six millions, sept cent quatre-vingt-neuf mille, huit cent cinquante-sept, onze centimes (FC 386.789.857,11) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 19/07/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA

Directeur Général a.i

Directeur Général ai